

Entrée en vigueur – Règlement 2023-739-275

Prenez avis que le règlement **2023-739-275** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de préciser certaines dispositions de l'article 5.2.1 pour les thermopompes** » adopté le 5 septembre 2023 est entré en vigueur le 24 octobre 2023, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 25 octobre 2023
(U-2023.447)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière